

MODÈLE WEB

Divulgence volontaire des paiements aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé Année entière 2017

Contexte : Le Cadre de divulgation volontaire a été élaboré par [Médicaments novateurs Canada](#). En tant que partenaire du système de soins de santé du Canada, Purdue Pharma (Canada) collabore régulièrement avec les professionnels de la santé (PS) et les organisations de soins de santé (OSS) pour favoriser l'échange scientifique au bénéfice ultime des patients. Ces collaborations sont liées par des lois locales et internationales, et réglementées par le [Code d'éthique](#) de Médicaments novateurs Canada. La décision de Purdue Pharma (Canada) de publier les paiements que nous versons aux PS et aux OSS est volontaire et fait partie de notre engagement global envers une plus grande transparence et des normes éthiques élevées dans nos pratiques commerciales.

Toutes les informations de paiement ont été saisies sous forme agrégée (une somme totale) et sont présentées ci-dessous dans trois catégories :

1. Frais pour les services de PS	2. Financement à des OSS	3. Parrainage des frais de déplacement des PS
1,898,097.39\$	406,921.73\$	0\$

À des fins de clarté seulement, veuillez prendre note de ce qui suit :

- Les taxes applicables peuvent être incluses ou exclues.
- Les valeurs fournies peuvent inclure certaines dépenses accessoires connexes (y compris, sans s'y limiter, le remboursement du kilométrage pour les déplacements), lesquelles peuvent inclure ou exclure les taxes applicables.
- Le transfert de valeur (TdV) est inscrit en fonction de la date de paiement, pas nécessairement en fonction de la date de l'activité. Par conséquent, certaines activités de 2015 sont inscrites à titre de TdV en 2016, tandis que d'autres qui ont eu lieu en 2016 seront incluses dans le rapport de 2017.
- Les paiements à des OSS peuvent inclure les paiements faits à des PS à titre d'honoraires pour services rendus; le cas échéant, ils seront classés dans la catégorie 1 ou 2, un même paiement ne pouvant pas être inclus dans deux catégories.
- Le financement total à des OSS peut également comprendre les paiements à des associations de patients, car le système d'information financière ne comporte pas de fonction pour séparer de tels paiements.
- Purdue Pharma a déployé tous les efforts raisonnables requis pour présenter les données les plus complètes possible compte tenu de sa connaissance et de son interprétation du Cadre de divulgation volontaire des paiements à des PS/OSS.

Remarque : Bien que Purdue Pharma (Canada) déploie tous les efforts nécessaires pour présenter des données exactes et fiables, Purdue Pharma (Canada) n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité juridique en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité des données fournies dans la présente. Purdue Pharma (Canada) ne peut être tenue responsable des dommages découlant de l'utilisation ou de l'usage malveillant de l'information fournie dans ce site Web. Certains liens peuvent mener à des ressources hébergées sur des serveurs qui ne sont pas gérés ni contrôlés par Purdue Pharma (Canada), et de tels liens sont fournis uniquement à des fins de commodité. L'inclusion d'un lien ne signifie pas que Purdue Pharma (Canada) approuve le site référencé ou que ce dernier approuve celle-ci, et Purdue Pharma (Canada) n'est pas responsable du contenu de tels sites Web ni de la possibilité d'y accéder.

CONFIDENTIAL